



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 JUIN 2022

Présent-e-s :

M. Sylvain DUPRAZ, Président

Mme Alexandra SAAS, Vice-présidente

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Vice-secrétaire

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Marion LOGEAN, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Cédric EPENYOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Marco SOLARI, Denis THORIMBERT et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Mario RODRIGUEZ, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusée :

MME Romy FERRI ELIAS

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation des procès-verbaux des séances des 26 avril et 17 mai 2022**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions**
 - a) **Commissions conjointes du 24 mai**
 - b) **Environnement et infrastructures du 30 mai**
 - c) **Sociale et enfance du 2 juin**
 - d) **Commissions conjointes du 9 juin**
 - e) **Conjointe Aménagement et nouveaux quartiers et Finances du 13 juin**
 - f) **Finances du 16 juin**

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- D) 72-2022 R : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à l'ouverture d'un poste d'archiviste**
- D) 71-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 3'300'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle N° 16'185 sise au 45 chemin des Cherpines, périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines à Plan-les-Ouates – Vente à terme**
- c) D 73-2022 P : Constitution d'un droit de superficie aux coopératives Equilibre et Harmonie sur la future parcelle N° 7486 du périmètre de l'îlot G du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates**
- d) D 75-2022 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 900'000.- pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates**

Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 22-2022 R : Pour une aide aux aînés dans leurs tâches administratives**
- b) M 25-2022 R : Pour le versement d'une allocation en 2022 de CHF 200.- par habitant**
- c) M 26-2022 R : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux familles de défunts qui habitaient Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer**

Questions

8. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Sylvain Dupraz, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse l'absence de Mme Ferri puis souhaite, en préambule, leur faire le petit discours suivant :

' Tout d'abord, je vous remercie pour mon élection. Je n'ai pas l'expérience de mes prédécesseurs à ce poste-là, j'espère donc que vous serez tolérants avec le nouveau Président. Je me réjouis de découvrir cette nouvelle fonction en même temps que M. le Maire, Mario Rodriguez, avec qui je me réjouis de représenter la Commune, découvre la sienne. Mais si je me réjouis de découvrir cette nouvelle fonction, je me réjouis un peu moins de ne pas pouvoir participer aux débats, surtout qu'il est prévu de discuter du centime additionnel et de la réserve structurelle. N'est-ce pas Monsieur le Maire ? Mais je me rattraperai en commission Finances. Je pense qu'on est tous ici parce qu'on s'intéresse au bien-être de notre Commune et des habitants de la Commune et j'espère que les débats continueront à être courtois et respectueux des avis des uns et des autres, comme cela a été le cas lors des précédentes présidences. Merci de votre confiance et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne séance. '

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 26 AVRIL ET 17 MAI 2022

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2022

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 22 voix pour et 1 abstention, sans modification.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2022

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 23 voix pour, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Délai référendaire

Le **Président** annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 30 juin 2022 et s'achèvera le 9 septembre 2022, suspension du 15 juillet au 15 août 2022, vacances scolaires incluses.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 Arbres morts sur l'avenue du Millénaire et le chemin du Clos

M. Rodriguez annonce que trois arbres situés sur l'avenue du Millénaire et le chemin du Clos sont morts sur pied et devront malheureusement être abattus durant l'été. La procédure pour les abattre sera entièrement effectuée et il reviendra ultérieurement avec les mesures qui seront prises pour améliorer la situation, lorsqu'ils discuteront de cela au sein du Conseil administratif.

3.2 Embellissement floral

M. Rodriguez fait remarquer qu'un embellissement a été réalisé avec de nouvelles plantations printanières. L'ensemble des Services tentent de faire en sorte que ces plantations survivent à la chaleur actuelle. Au sein de cet hémicycle, il voit beaucoup de personnes qui utilisent des feuilles pour s'aérer. Actuellement, les plantes souffrent également et ils sont en train de faire au mieux pour les préserver.

3.3 Inauguration du potager

M. Rodriguez annonce que le 1^{er} juin 2022 a eu lieu l'inauguration du transfert du PLOtager qui a été réalisé grâce au travail de l'association. Ce fut un énorme travail soutenu par le SASJ (Service de l'Action Sociale et de la Jeunesse) et le SEE (Service Environnement et Espaces verts).

3.4 Constitution de l'association du 'Vieil-Orme'

M. Rodriguez informe que la constitution d'une nouvelle association a eu lieu le 8 juin dernier. Il s'agit de l'association du Vieil-Orme qui s'occupera d'un jardin potager au Pré-du-Camp. Celle-ci a également bénéficié du soutien du SASJ et du SEE.

3.5 Travaux sur la route de Saint-Julien

M. Rodriguez rappelle que dans le cadre de la mobilité, les conseillers municipaux ont eu une présentation sur les travaux qui seront réalisés à partir de l'été 2023 sur la route de Saint-Julien, pour la mise en place d'un bus à haut niveau de service. Une permanence a eu lieu la semaine précédant ce Conseil municipal, durant laquelle une vingtaine de personnes se sont déplacées pour poser des questions auprès de l'Office Cantonal des Transports.

3.6 Bâtiments chemin de Vers 1

M. Rodriguez informe qu'au chemin de Vers 1/chemin des Vuattes 1, les travaux se poursuivent et l'emménagement du Service de la Police municipale, ainsi que du Service Construction et Aménagement se réaliseront les 28 et 29 juillet 2022.

3.7 Réponse à la question posée par Mme Ferri lors du Conseil municipal du 17 mai 2022 concernant des poubelles qui ne sont plus alimentées en sacs pour crottes de chiens

En réponse à la question de Mme Ferri qui demandait pourquoi il y a depuis des mois, derrière le chemin de Vers, deux poubelles sans sac pour crottes de chiens, **M. Rodriguez** explique qu'effectivement, après contrôle, ces deux poubelles ne sont pas alimentées par des sacs pour les crottes de chiens. Ces poubelles étant gérées directement par la Régie des immeubles, le Service a fait le nécessaire auprès de celle-ci afin qu'il y soit remédié.

3.8 Réponse à la question posée par Ducrest lors du Conseil municipal du 17 mai 2022 concernant le remplacement d'arbres rasés pour la construction d'un bâtiment au chemin du Champ-des-Filles

A M. Ducrest qui demandait si les arbres rasés pour la construction du nouveau bâtiment au chemin du Champ-des-Filles seront replantés, **M. Rodriguez** informe que la Commune s'est renseignée auprès du Service des arbres de l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN), autorité en matière d'autorisation pour les abattages d'arbres, lequel lui a expliqué qu'il existait un montant compensatoire. A la charge du constructeur de replanter de nouveaux arbres. Elle ignore, à ce jour, le délai d'exécution de ces plantations.

3.9 Course 'Run'Aire'

Mme Monbaron annonce que la course 'Run'Aire', nouvelle course pédestre organisée par la Ville de Lancy et la commune de Plan-les-Ouates, se déroulera le 30 octobre prochain sur un magnifique parcours bucolique qui leur fera découvrir les bords de l'Aire. Le site internet de la manifestation est en ligne, opérationnel et les inscriptions sont ouvertes. Le lieu de départ sera le stade des Fraisiers, à Lancy, avec une arrivée au stade des Cherpines. Les distances à parcourir seront de 10, 5 ou 2 kilomètres pour la course à pied et de 5 ou 10 kilomètres pour le 'Walking' de 5 et 10 kilomètres. Le site internet est <https://www.ruaire.ch/>.

3.10 Sport'Ouvertes

Mme Monbaron informe que la semaine Sport'Ouvertes a eu lieu du 13 au 19 juin 2022. Si le Service des sports n'a pas encore récolté l'ensemble des statistiques de fréquentation auprès des associations, les premiers retours qu'il a eu de la part des clubs sportifs sont satisfaisants et encourageants pour une reprise de cet événement après deux ans d'absence en raison de la pandémie. Suite à ces portes ouvertes, plusieurs associations ont déjà enregistré de nouvelles inscriptions.

3.11 Centre sportif des Cherpines

Mme Monbaron annonce que la première étape du projet d'embellissement du Centre sportif

est terminée. Elle invite les conseillers municipaux à aller découvrir ces magnifiques décorations. Une seconde étape, qui sera réalisée en 2023, est actuellement en cours de chiffrage. Les interventions qui ont été réalisées lors de cette première étape, sont la position du logo des clubs dans les vestiaires des premières équipes et sur les barrières au-dessus des accès principaux du Centre, une décoration des gradins, une nouvelle signalétique à l'intérieur du Centre sportif avec une nouvelle charte graphique, ainsi que l'habillage des bancs des remplaçants avec le logo des clubs et les couleurs des équipes.

3.12 Parking provisoire des Charrotons

Mme Monbaron informe qu'à ce jour, le stationnement sur le parking provisoire des Charrotons est autorisé de 16H00 à 23H00, ainsi que tout le week-end. Or, suite à l'arrivée du Tennis club au Centre sportif des Cherpines, ils se sont rendu compte d'une utilisation plus accrue de ce parking, dès lors que les courts de tennis sont autant utilisés en journée qu'en soirée. Le régime du stationnement a donc été modifié ; il est passé en zone 3H00 du lundi au vendredi, de 08H00 à 19H00 et les clubs résidents ont été sollicités pour transmettre une liste des entraîneurs qui y resteraient, par exemple, tout le mercredi après-midi pour dispenser des formations aux jeunes, afin qu'ils puissent bénéficier d'un macaron pour pouvoir rester durant ces périodes.

3.13 Street Workout – Pré-du-Camp

En ce qui concerne le Street Workout que le Conseil municipal a voté il y a peu, **Mme Monbaron** annonce que l'autorisation de construire a été déposée le 15 juin 2022. La décision devrait tomber le 15 juillet 2022. Les travaux seront réalisés dans la mesure du possible avant la rentrée scolaire du 22 août 2022.

Station BoxUp et parcours sportif – Les Sciers

Mme Monbaron informe qu'une nouvelle station BoxUp a été commandée pour le quartier des Sciers. Celle-ci sera installée d'ici la rentrée, près des tables de ping-pong et des terrains de pétanque. Quant au parcours sportif, ce dernier est quasiment terminé. Un dernier panneau doit encore être installé à proximité du banc situé sous l'immeuble F1. Il s'agit de l'immeuble en pierre qui se trouve en bordure de la route de Saconnex-d'Arve. Cette installation sera réalisée cet été.

Sécurité - Incivilités

Mme Monbaron annonce que six incivilités ont été recensées au mois de mai 2022, dont trois cas de déchets et trois tags apparemment réalisés par la même personne, sachant qu'il y a des similitudes flagrantes entre ces derniers.

3.16 Plan de site d'Arare-Dessus

Mme Monbaron informe que la réalisation du nouveau plan de site d'Arare-Dessus a démarré en présence de leur mandataire, le Bureau Urbaplan. Une première rencontre de terrain a été effectuée la semaine dernière en compagnie de plus de 50 habitants du village, lesquels leur ont fait part des problématiques qu'ils vivent au quotidien, ainsi que de leurs souhaits pour leur village. Cette phase de discussion indispensable avec les habitants a été particulièrement riche et appréciée de tous. Les informations recueillies vont désormais servir à établir le diagnostic du périmètre qui sera présenté aux instances politiques et aux habitants en fin d'année 2022. D'autres séances avec les habitants se tiendront tout au long de la réalisation de ce plan de site pour discuter ensemble des améliorations à apporter pour le village. A compter qu'il faut à peu près deux ans pour arriver au bout de ce plan de site et que les personnes présentes étaient très inquiètes que la Commune ait la volonté de densifier et de bétonner tout leur village. Cette

séance a donc permis de les rassurer et d'attrister peut-être aussi certains propriétaires qui se retrouvent avec des parcelles proches du village en zone agricole, à qui la Commune a d'ores et déjà pu dire qu'il serait extrêmement difficile de déclasser de cette zone.

3.17 Aide Covid

Concernant l'aide Covid que le Conseil municipal a décidé d'accorder pour 2022, **M. Magnin** annonce qu'ils ont reçu 15 demandes d'entreprises, 3 demandes pour le sport et pour l'instant, aucune pour le social et aucune pour la Culture. Ces demandes sont en cours de traitement. Ils en reçoivent bien entendu beaucoup moins que l'an dernier, mais toutes ces demandes seront traitées avec la même attention.

Journées des entreprises

M. Magnin informe que la Journée des entreprises aura lieu le mercredi 5 octobre 2022. La thématique de cette journée sera la Cybercriminalité, notamment les cybers attaques qui peuvent viser les entreprises. Par un effet immersif, les participants seront mis en situation de crise et bénéficieront du témoignage d'une grande entreprise de Plan-les-Ouates qui a été hackée et qui accepte de partager son expérience sur la résolution de cette crise.

3.19 Ressources humaines

Jobs d'été

M. Magnin annonce que les jobs d'été ont été pourvus. 28 postes au total sont proposés durant l'été. Ce sont des emplois d'une durée de trois semaines et les derniers qui feront ces trois semaines termineront le 19 août 2022.

Télétravail pour les frontaliers

M. Magnin informe qu'un accord pour la sécurité sociale a été prolongé au 31 décembre 2022. Cela ne résout cependant pas le problème de la fiscalité et la Commune attend toujours les conventions, prolongées ou non, pour ces problèmes de fiscalité. S'il ne devait pas y avoir d'accord, toutes les personnes résidant en France et travaillant pour la Commune de Plan-les-Ouates seraient dans l'obligation de venir travailler et ne pourraient plus faire de télétravail à hauteur de 20 %, ce qui est l'accord en vigueur actuellement.

3.20 Séance de la commission du personnel

M. Magnin annonce qu'une séance de la commission du personnel a eu lieu, dans le cadre de laquelle la grille de classification des fonctions a été présentée. Cette séance s'est bien déroulée et le Conseil administratif reste ouvert pour toute question qui viendrait du personnel concernant cette grille.

Séance du personnel

M. Magnin informe qu'une séance du personnel s'est tenue au mois de juin 2022, au cours de laquelle a eu lieu une présentation des projets qui ont été réalisés durant l'année et de ceux qui se feront à l'avenir. Il s'agit surtout d'information, mais également de remercier les collaborateurs au sortir de cette pandémie d'avoir tenu bon le cap pour leur Administration.

3.22 Salaire minimum

M. Magnin annonce qu'ils ont été reçus, dans le cadre de l'Association des Communes Genevoises, par l'OCIRT (Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail) et la commission spécifique. Il explique que ceux-ci sont entrés en matière sur le fait de déroger sur les activités Insertion. Notamment pour les jeunes qui ne sont pas encore dans la capacité de rendement ou suffisamment fiables pour ne pas être accompagnés. Il y a donc une entrée en matière, afin qu'ils puissent effectivement déroger au salaire minimum avec les jeunes en

insertion, qui auraient plus de plus de 18 ans.

3.23 Saisons culturelles passée et future

M. Magnin informe que la saison culturelle 2021-2022 a été suivie par 4'835 spectateurs, ce qui correspond à peu près au chiffre d'avant la pandémie. Il s'agit donc d'une bonne saison. La présentation publique de la future saison culturelle a eu lieu, quant à elle, en présence d'un peu moins de 70 personnes, ce qui est tout à fait habituel. La salle Després était pleine et la présentation a été qualifiée d'enthousiasmante par les participants.

3.24 Festival Plein Feux – La julienne

M. Magnin annonce que le festival Plein Feux se poursuit jusqu'à la fin du mois de juin 2022. Il s'agit d'une présentation, en fin d'année, des activités proposées par les partenaires de La julienne, à laquelle les visiteurs sont conviés.

3.25 Café julienne

M. Magnin informe que le Café julienne a connu quelques problèmes administratifs, notamment parce qu'un des deux associés a cessé son activité. Il s'agissait de l'associé détenant la patente. La gérante, qui reste seule, avait trouvé quelqu'un, ce qui lui permettait de poursuivre son activité, mais cette personne a renoncé deux jours avant le délai pour la patente, lequel était fixé au 15 mai 2022. Les espaces restaurant et terrasse du Café julienne ont donc dû être fermés pendant quelque temps. Durant cette période, la gérante pouvait toutefois délivrer de la nourriture et des boissons à l'emporter. Depuis, tout a été réglé administrativement auprès de la PCTN (Police du Commerce et de lutte contre le Travail au Noir) qui délivre les autorisations au niveau du Canton et le Café julienne reprend ses activités tout à fait normalement depuis le 16 juin 2022.

3.26 Fonds de décoration

Concernant le Fonds de décoration, **M. Magnin** annonce que deux visites guidées ont été organisées. L'une s'intitulant '*l'Histoire paysagère de Plan-les-Ouates*' et l'autre '*Plan-les-Ouates, passé historique et modernité*'. Ces visites se sont très bien déroulées ; la première a rencontré une très bonne fréquentation, la deuxième un peu moins.

3.27 Exposition Ingame photography

M. Magnin informe que l'exposition Ingame photography se déroule actuellement. Le vernissage a eu lieu le 16 juin 2022. Il encourage les conseillers municipaux à aller voir cette exposition de photographies digitales tirées de jeux vidéo, qui ont l'air tout à fait réalistes. Cela est vraiment très surprenant.

3.28 Rénovation fresque

M. Magnin annonce que la fresque sur la route de Saint-Julien a été rénovée ; les tags ont été retirés et un apprêt de protection y a été déposé.

3.29 Fête de la Musique

M. Magnin informe que la Fête de la Musique aura lieu le 24 juin 2022, dès 15H00, à la salle communale et aux abords de celle-ci.

3.30 'Un été en plein air'

M. Magnin annonce que pour la troisième année consécutive, la Commune met sur pied le projet 'Un été en plein air', avec une programmation qui lie le théâtre, le cinéma, les concerts et les spectacles jeune public. Ce projet résulte ses leçons tirées lors de la pandémie.

3.31 Nouvelle programmation pour le quartier des Sciers

M. Magnin informe qu'il existe une nouvelle programmation au niveau du quartier des Sciers avec des ateliers, des spectacles, des buvettes et des crêpes, notamment le mercredi 17 août 2022.

3.32 'La rue du jeu'

M. Magnin annonce que 'La rue du jeu', qui se tient tous les deux ans, aura lieu les 17 et 18 septembre 2022, sur le Mail et l'Espace Vélodrome.

3.33 Ecole du Sapay

M. Magnin annonce que selon les chiffres reçus la veille de cette séance, l'école du Sapay, établissement pouvant accueillir 700 élèves, comptera 666 à la rentrée. S'ils ne sont pas inquiets pour Plan-les-Ouates, qui ne déborde pas d'élèves, cela est un peu plus inquiétant pour Lancy qui cherche toutes les solutions possibles au cas où les chiffres du SRED (Service de la Recherche en Education) devaient dépasser les 700 élèves.

3.34 Promotions et fête des 8P

M. Magnin informe que les promotions auront lieu le 1^{er} juillet 2022 et la fête des 8P, deux jours avant. Il espère les voir nombreux à ces événements.

3.35 Convention avec La Bistoquette

M. Magnin annonce que la Commune a signé une convention avec La Bistoquette sur ce que la coopérative doit amener et ce que peut également faire la Commune. Plus particulièrement sur le plan social. Pour ce qui est du constructif et autres, ce sont ses collègues qui s'en occupent.

3.36 Projet entre l'Hospice Général et Stellar

M. Magnin rappelle qu'il existait un projet entre l'Hospice Général et Stellar. Or, il a appris la veille de ce Conseil municipal que les discussions étaient interrompues. A priori, l'Hospice Général ne prendra pas de m² supplémentaires dans le bâtiment Stellar 32. En revanche, il existe un projet dans l'ancienne Renfile, également prévu pour les réfugiés ukrainiens et à terme, pour les sans-abris.

3.37 PLO Plage - 4 au 15 juillet 2022

M. Magnin annonce que PLO Plage aura lieu du 4 au 15 juillet 2022.

3.38 Visite de la colonie

M. Magnin informe que la visite de la colonie aura lieu, cette année, le 10 août 2022.

3.39 Assemblée générale de l'ACG (Association des Communes Genevoises)

M. Magnin annonce qu'au lendemain de cette séance aura lieu l'Assemblée générale de l'ACG, qui touchera plus ou moins, dans ses décisions, la Commune de Plan-les-Ouates. En effet, ils ont décidé, au niveau des communes, d'une aide d'urgence de CHF 6'200'000.- supplémentaire à destination des sans-abris. Le Fonds Intercommunal (FI) prendra en charge ce montant pour cette année. Cependant, la problématique est que les fonds du FI sont épuisés et qu'ils doivent trouver des solutions pour aller de l'avant. Cette situation peu joyeuse pour eux leur a été annoncée par le Vice-président du FI, M. Mario Rodriguez, lors de cette Assemblée générale, notamment par l'entremise de son Président. La LAPSA (Loi sur l'Aide

aux Personnes Sans Abri), dispose qu'ils doivent trouver une situation pérenne de l'aide intercommunale ; ce n'est donc plus la Ville de Genève qui porte seule le sans-abrisme, mais toutes les communes. Et ce, à hauteur de CHF 8'500'000.-, ce qui, selon les calculs, représente entre CHF 600'000.- et CHF 800'000.- pour Plan-les-Ouates. Afin de rendre cette aide pérenne, il a été proposé que le Fonds Intercommunal soit doté de plus de moyens et crédité de CHF 7'000'000.- supplémentaires par année. L'objectif est d'établir un système péréquatif permettant aux communes contributrices de payer un peu plus pour les communes qui reçoivent de l'argent. Il y a donc quatre éléments : la LAPSA, la péréquation, le FI et l'aide d'urgence. La décision que prendra l'ACG au lendemain de ce Conseil municipal, portera sur un paquet lié avec tout cela qui permettra, sur un système péréquatif, de résoudre ces différents problèmes et d'avoir l'argent suffisant, aussi bien pour le sans-abrisme que pour le Fonds Intercommunal. Celui-ci leur sera d'ailleurs très utile, car ils peuvent y faire appel dans le cadre de la construction d'une école, de la construction intercommunale d'un centre sportif ou de la Culture. Ceci dit, il y a trois scénarii ; un effet péréquatif simple, un effet péréquatif moyen et un effet péréquatif fort. Ce sont des demi-points de péréquation qui ont un impact financier pour Plan-les-Ouates puisque le niveau faible de péréquation amènerait à une dotation supplémentaire de CHF 2'500'000.- de Plan-les-Ouates, dès l'année 2023. Si cela est problématique au niveau budgétaire, au niveau comptes cela est actuellement tout à fait absorbable. Mais il faudra trouver CHF 2'500'000.- au budget l'année prochaine. Ceci est le scénario faible. Le scénario moyen toucherait la Commune à hauteur de CHF 5'000'000.- sur les chiffres actuels, à répartir sur deux ans ; CHF 2'500'000.- en 2023 et CHF 2'500'000.- en 2024. Et évidemment, le 3^{ème} scénario est le scénario péréquatif le plus fort, dans le cadre duquel la Commune contribuerait à la péréquation à hauteur de CHF 7'500'000.- supplémentaires, contribution qui se ferait par un lissage sur trois ans ; CHF 2'500'000.- en 2023, CHF 2'500'000.- en 2024 et CHF 2'500'000.- en 2025. Ensuite, en 2026 et 2027, cela reste à CHF 7'500'000.- Il tenait à cœur à ses collègues et à lui-même et notamment à M. Rodriguez qui a suivi ces discussions au sein de la commission Finances de l'ACG, de tenir le Conseil municipal informé, puisqu'actuellement, le scénario n° 1, mais surtout le scénario n° 3 tiennent la corde, sachant qu'une majorité des communes sont bénéficiaires de la péréquation. Cela aura donc des implications au niveau budgétaire et les conseillers municipaux qui siègent au sein de la commission Finances ont déjà reçu quelques éléments qu'il souhaitait compléter, ici, pour toute l'assemblée.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à e)

a) Commissions conjointes du 24 mai

Le **Président** annonce qu'il n'y a pas de rapport pour cette séance.

b) Environnement et infrastructures du 30 mai (annexe a)

La **secrétaire, Mme Rüegger**, donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

Sociale et enfance du 2 juin (annexe b)

M. Di Giorgio donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Commissions conjointes du 9 juin (annexe c)

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

Conjointe Aménagement et nouveaux quartiers et Finances du 13 juin (annexe d)

M. Epenoy donne lecture de ce rapport.

f) **Finances du 16 juin** (annexe e)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. **Projets de délibération**

D) 72-2022 R : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à l'ouverture d'un poste d'archiviste

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 72-2022 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 17 mai 2022. Elle a été renvoyée en commission Finances qui a émis, lors de sa séance du 16 juin 2022, un préavis favorable, à l'unanimité.

Mme Monbaron explique qu'à ce jour, les archives de l'Administration communale sont entièrement sur papier et que la Commune travaille avec un mandataire qui ne vient que quelques heures par mois, à la Mairie, pour s'occuper de ces documents. Avec le nombre de Services et le nombre de documents qui sont traités dans une administration telle que la leur, du retard s'installe de plus en plus, créant des différences de traitements entre les Services, sachant qu'il n'y a personne pour cadrer vraiment cela. La Commune a bénéficié d'un audit réalisé par l'archiviste cantonal, lequel a mis en lumière la nécessité d'une gestion numérique de leurs archives, tout en prenant différentes mesures pour améliorer la gestion de leurs archives papier. Ce dernier préconise d'engager un archiviste professionnel, afin de s'occuper des archives courantes, d'élaborer un plan de classement et d'intégrer, dans leur outil de gestion électronique, des données des divers documents qui sont produits et reçus au sein de l'Administration. En plus de ces tâches dédiées uniquement aux archives elles-mêmes, cette personne pourra assurer la numérisation du courrier qui arrive au sein de l'Administration. Cela veut dire qu'elle pourra déjà mettre toutes les bonnes cotes, afin que ce courrier aille directement dans les bonnes archives et pourra accompagner les Services pour une bonne indexation de leurs documents. Le Conseil administratif préconise donc évidemment de bien vouloir accepter cette délibération. Si le Conseil municipal l'accepte ce soir, l'annonce sera publiée d'ici la fin de ce mois, pour un engagement au mois d'octobre 2022. La demande qui leur est soumise ce soir porte donc sur un crédit budgétaire supplémentaire pour permettre de payer le salaire entre octobre et décembre 2022. Si cette délibération est acceptée, cela implique que le Conseil municipal devra, en outre, voter un nouveau poste d'archiviste, lequel leur sera proposé dans le cadre du budget 2023.

M. Seydoux estime qu'engager un archiviste qui s'occupe des questions régaliennes sur les comptes, les procès-verbaux et autres est une nécessité. Quant à la numérisation de ces archives, pour ensuite pouvoir les utiliser, ils n'ont pas vraiment le choix. Cela étant, il estime qu'ils peuvent aller au-delà et prévoir une discussion plus globale pour le budget 2023. En effet, du moment où ils commencent à s'occuper de leurs archives, il s'agit de ne pas oublier tout ce qui est patrimonial et notamment tout ce qui peut être audiovisuel dans le patrimoine à collecter. Certains le savent, il a un peu d'expérience là-dedans et il ne peut qu'encourager la Commune à effectuer ce travail-là. Non seulement de collecte de photos, de vidéos, mais également de témoignages de personnes qui ont participé au développement de leur Commune. Plan-les-Ouates se développe de plus en plus vite. Il y a encore d'importants quartiers, il serait donc important de pouvoir ensuite mettre en valeur ces archives qui vont être numérisées et de faire, en parallèle, ces collectes-là. Il pense notamment à un projet en particulier, pour en avoir discuté avec M. Magnin ; à savoir, le projet San Giorgiu, lequel va peut-être s'arrêter, mais qui

a été pendant passablement d'années un projet important de leur Commune, avec des gens qui sont, pour la plupart, encore vivants et des archives qui sont encore exploitables. De plus, il estime qu'il serait extrêmement intéressant qu'il y ait un Fonds, à la fois papier, mais également vidéos et témoignages, de cette Histoire qui a été un élément important de leur Commune entre les deux siècles. Il encourage à voter ce poste d'archiviste et encourage le Conseil administratif à mettre dans les futurs budgets, des notions qui vont au-delà de la simple archive papier, mais d'aller sur le patrimoine.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 72-2022 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

D) 71-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 3'300'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle N° 16'185 sise au 45 chemin des Cherpines, périmètre du PDO N° 29'897 des Cherpines à Plan-les-Ouates – Vente à terme

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 71-2022 P (annexe 2), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président prend part à ce vote*).

Mme Monbaron explique que cette parcelle se trouve aux Cherpines, juste à côté du bassin de rétention du nouveau Club de tennis. Lorsqu'ils se trouvent sur le chemin des Charrotons, le bassin de rétention se trouve sur la droite et cette parcelle se trouve sur la gauche. Il s'agit d'une parcelle de 1'808 m² qui permet de construire à peu près 20 logements. Sur celle-ci se situe une maison qui a été rénovée en 2000, pour une valeur de CHF 600'000.- de travaux. L'Office Cantonal du Logement et de la Planification foncière est venu expertiser cette parcelle et cette maison, en prenant en compte les travaux qui ont été effectués. Une bonne lecture de l'exposé des motifs leur permet de comprendre pourquoi ils arrivent à ce prix lorsqu'ils connaissent un peu le prix du terrain aux Cherpines et la taille de la parcelle. Les conseillers municipaux qui étaient déjà là lors de la construction du quartier des Sciers se souviendront que la Commune avait alors mis en œuvre la pratique administrative PA/SI 032.02 (Pratique Administrative pour le Suivi des Immeubles). C'est-à-dire qu'elle a acheté les terrains et les villas qui se trouvent en bordure de la route de Sacconnex-d'Arve et en échange, les propriétaires de ces parcelles ont bénéficié d'appartements dans les immeubles que la Commune a construit aux Sciers. Il s'agissait là de la version A de cette pratique administrative et depuis lors, le Département du territoire a concocté une version B, qui permet à la personne qui vend son terrain, de le vendre avec une plus-value et de pouvoir toucher immédiatement la valeur totale de la parcelle avec la plus-value. Cette plus-value a été fixée à 32 % du prix, mais à CHF 810'000.- au maximum. En l'occurrence, dans cette délibération, ils n'arrivent pas à ce maximum et ces 32 % qui sont donc payés au propriétaire de la parcelle peuvent être bien évidemment valorisés dans le plan financier des immeubles à construire. Le promoteur peut ensuite répercuter ce montant supplémentaire sur le prix de vente de trois appartements au maximum, lesquels seront déterminés dans l'opération qui sera faite à ce moment-là. D'autre part, suite à diverses interventions, la densité aux Cherpines qui est, à ce jour, de 1.24, serait ramenée à 1.16. Pour l'instant, il n'y a encore rien de définitif. Les calculs ont été faits avec une densité à 1.16 ou avec une densité à 1.24. Avec une densité à 1.16, y compris les frais de notaire et tous les frais, ils arrivent à CHF 3'250'000.- et avec une densité à 1.24, ils arrivent à un montant de CHF 3'300'000.-. C'est donc ce montant qui a été mis dans la délibération pour le cas où les conseillers municipaux accepteraient d'acquérir cette

parcelle, afin qu'ils n'aient pas la nécessité de revenir devant eux avec une délibération complémentaire de CHF 50'000.- pour le cas où la densité serait finalement à 1.24. Elle précise que cette parcelle est située sur le futur parc des Charrotons. Les conseillers municipaux trouveront, dans l'exposé des motifs, une vue 3D du quartier des Cherpines avec un rond rouge sur l'emplacement actuel de cette parcelle, parcelle qui sera non-bâtie dans le futur. Les droits à bâtir qui en découlent seront donc reportés sur les immeubles qui sont juste derrière.

Le Président annonce que le Bureau du 9 juin 2022 préconise un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers, Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet le renvoi de cet objet en commissions, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 71-2022 P en commission Aménagement et nouveaux quartiers, Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances, par 24 voix pour, soit à l'unanimité, sachant que le Président a pris part au vote.

D 73-2022 P : Constitution d'un droit de superficie aux coopératives Equilibre et Harmonie sur la future parcelle N° 7486 du périmètre de l'îlot G du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 73-2022 P (annexe 3). Celle-ci est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : Comme pour la précédente délibération, le Président prend part au vote*),

Mme Monbaron rappelle que la Commune a fait un appel à projets il y a quelques temps par rapport à des droits à bâtir qu'elle détient aux Cherpines et qu'elle souhaitait mettre à disposition d'une coopérative. L'appel à projets est à présent terminé, la coopérative a été choisie et reconnue et il s'agit maintenant de mettre le terrain à disposition de cette coopérative, via un DDP (Droit Distinct et Permanent) de 99 ans. A peu près 60 à 65 logements seront construits sur cette parcelle, dont 2/3 de LUP HM (Logement d'Utilité Publique – Habitation Mixte) et 1/3 de loyer libre. Ce projet d'acte notarié permettra à la coopérative de pouvoir déposer les demandes de financements nécessaires. Elle encourage bien évidemment les conseillers municipaux à étudier ce document et à le voter ultérieurement, rappelant les soucis rencontrés par la Bistoquette pour obtenir les financements de son projet, sachant que le projet d'acte de constitution du droit de superficie n'avait pas été signé suffisamment tôt. Elle imagine que cette délibération sera renvoyée en commission et qu'ils auront ainsi l'occasion d'en débattre plus longuement.

Le Président annonce que le Bureau du 9 juin 2022 préconise un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers.

Mme Rüegger propose de la renvoyer également en commission Finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi de cette délibération en commissions, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 73-2022 P en commission Aménagement et nouveaux quartiers, ainsi qu'en commission Finances, par 24 voix pour, soit à l'unanimité. Le Président a pris part à ce vote.

D) 75-2022 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 900'000.- pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 75-2022 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique que, pour une fois, ils sont clairement dans les temps avec cette école, puisqu'elle devait être rendue en 2024. La Commune a une autorisation en force et pourrait d'ores et déjà démarrer les travaux, pour des habitants qui, au départ, devaient arriver en 2023-2024. Or, ce n'est pas le cas puisqu'actuellement les premiers habitants sont prévus pour 2026 et la première autorisation de construire déposée par les promoteurs, le premier élément qui pourrait être construit s'il n'y a pas de recours, est un immeuble qui pourrait contenir environ 30 enfants, selon les prévisions SRED, à savoir 1 ½ classe. Par conséquent, en discutant avec les Services concernés, notamment le SCA (Service Construction et Aménagement), il est envisagé de décaler la construction de cette école, puisqu'ils ont tout pour le faire, afin d'éviter d'avoir un bâtiment qui reste vide une année, voire deux ans. En effet, un bâtiment vide s'use, ce qui représente donc une problématique et des coûts d'entretien car l'usure est parfois plus forte que lorsqu'il est utilisé. Notamment en ce qui concerne les tuyaux. Il faut mettre le bâtiment hors-gel, faire des nettoyages, éviter les déprédations, etc. Ce bâtiment coûterait finalement plus cher s'il était construit et maintenu en état, que ce qui est demandé. Il s'agit-là d'un complément sur le projet d'études, afin d'avancer les études jusqu'à 85 % d'un rendu final, ce qui permettrait, dès que la Commune le souhaite, de déclencher les travaux. Certains devis sont rentrés et ils ont pu voir que le prix des matériaux augmente. Mais cette délibération n'a rien à voir avec cela. Il s'agit véritablement d'avancer sur les études, en espérant que dans une année ou deux, le prix des matériaux aura baissé et que la Commune pourra construire une école qui corresponde à l'arrivée des élèves.

Le Président annonce que le Bureau du 9 juin 2022 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

M. Torri demande si ce projet ne devrait pas également être renvoyé en commission Sociale et enfance.

M. Magnin lui répond que non, cela est exclusivement financier et constructif. Il n'y a donc pas de raison de renvoyer ceci en commission Sociale car le programme scolaire est maintenu.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet le renvoi de cet objet en commissions, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 75-2022 P en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 22-2022 R : Pour une aide aux aînés dans leurs tâches administratives

Le Président rappelle que cette motion M 22-2021 R (annexe 5) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 8 février 2022. Elle avait alors été renvoyée

en commission Sociale et Enfance qui avait émis, dans sa séance du 2 juin 2022, un préavis favorable.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 22-2022 P, déposée par le groupe PDC, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin les remercie de ce vote et se dit très satisfait que les discussions qui ont eu lieu en commission ait pu porter leurs fruits.

b) M 25-2022 R : Pour le versement d'une allocation en 2022 de CHF 200.- par habitant

Le Président rappelle que cette motion M 25-2022 R (annexe 6) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 26 avril 2022. Elle a été renvoyée en commissions réunies qui ont émis, dans leur séance du 9 juin 2022, les préavis suivants :

Commission finances	: préavis défavorable par 6 non et 3 oui.
Commission Sports	: préavis défavorable par 6 non et 3 oui.
Environnement et infrastructures	: préavis défavorable par 5 non, 3 oui et 1 abstention.
Aménagement et nouveaux quartiers	: préavis défavorable par 6 non et 3 oui.
Culture	: préavis défavorable par 6 non, 3 oui et 1 abstention.
Sociale et enfance	: préavis défavorable par 6 non et 3 oui.
Sécurité	: préavis défavorable par 4 non, 3 oui et 1 abstention.

M. Thorimbert fait remarquer que le *Décide* n° 3 est inapplicable. Il propose donc de supprimer ce point n° 3, avec l'espoir que le Conseil municipal acceptera cette motion grâce à ce changement.

A la lecture des rapports, **M. Rochetin** constate qu'ils sont bien mal partis. Effectivement, ils ont eu l'occasion d'en parler et il imagine qu'ils ne vont pas épiloguer longtemps. Il rappelle simplement qu'ils ont un excédent de revenus aux comptes 2021 et qu'il leur paraissait intéressant de refaire un geste à la population et à l'entier de la population. De bonnes idées ont émergé de part et d'autre au sein des différentes commissions, qui ne s'opposent pas à ce qui est proposé ce soir. Il s'agit d'un 'boost' du pouvoir d'achat des familles et des habitants. Il s'arrêtera donc là pour la défense de cette motion et encourage les conseillers municipaux à la soutenir, la signer avec eux et à voter intelligemment.

Le Président demande aux conseillers municipaux de voter l'amendement proposé par M. Thorimbert qui consiste à retirer le *Décide* n° 3.

L'amendement proposé par M. Thorimbert, de retirer le *Décide* n° 3, est accepté par 20 voix pour, 1 refus et 2 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette motion ainsi amendée au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal refuse cette motion M 25-2022 R, déposée par le groupe PDC, par 13 voix contre, 8 voix pour et 2 abstentions.

c) **M 26-2022 R : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux familles de défunts qui habitaient Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer**

Le Président rappelle que cette motion M 26-2022 R (annexe 7) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 17 mai 2022. Elle a été renvoyée en commission Finances qui, lors de sa séance du 16 juin 2022, a émis un préavis favorable, à l'unanimité, sous réserve des amendements proposés. Il demande que la version amendée soit projetée à l'écran.

M. Rochetin imagine qu'ils vont enfin donner une fin à cette motion qui est un peu dénaturée de son sens initial au vu des amendements proposés. Mais il estime qu'ils peuvent se féliciter de leur intelligence et de leur travail d'équipe pour mener à bien cette motion qui, semblait-il en commission, devrait passer. Ils sont parvenus à trouver un compromis unanime et il remercie tous les conseillers municipaux d'y avoir contribué.

Le Président explique les amendements proposés et demande ensuite aux conseillers municipaux de les voter en bloc.

Les amendements proposés sont acceptés en bloc, à l'unanimité, à savoir par 23 voix pour.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 26-2022 R, déposée par le PLR. par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Favre tient à les remercier de leur patience et de leurs réflexions dans les groupes. Ceci dit, s'il avait une autre idée de cette prestation, il n'a toujours pas compris, ce soir, la grande différence qui les opposait. Il pense que la population sera quand même satisfaite de cette prestation et il imagine qu'ils peuvent toujours améliorer les choses au fil du temps. Toujours est-il qu'en ce 21 juin 2022, il est quelqu'un d'heureux.

M. Magnin les remercie également d'avoir réussi à se mettre d'accord et obtenir l'unanimité. Cela fait partie de ces sujets dont ils croient qu'ils ne paient pas de mine et qui touchent les gens, car ils touchent l'affect aussi bien que le côté financier. Il les remercie pour les propositions qui ont été faites en commission, afin d'arriver à cette unanimité qui permettra de changer, finalement, à la marge, ce qui est déjà fait au niveau social. Aujourd'hui, cela devient 'universel' pour les personnes qui le souhaite et permettra effectivement de répondre à une certaine demande. Ils communiqueront au plus vite la décision du Conseil municipal pour que les personnes qui en auraient le besoin puissent profiter de cette nouvelle prestation, sachant qu'ils doivent tout de même rédiger un règlement.

7.1 **M. Torri** leur transmet les félicitations de M. Teo Kutner, ancien conseiller municipal, qui les suit sur youtube depuis l'Allemagne où il poursuit des études et qui se réjouit de ce résultat.

QUESTIONS
M. Rochetin revient sur l'autorisation qui a été déposée le 15 juin 2022 pour le Street Workout. Cela devait se faire précipitamment, dans l'urgence, afin d'en bénéficier cet été. Or, cette autorisation a été déposée le 15 juin 2022, alors qu'elle a été votée le 17 mai 2022. Il demande s'il y a une raison pour laquelle cette procédure a autant tardé.

Mme Monbaron avoue l'ignorer. Elle prend bonne note de la question à laquelle elle

apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal.

7.2 Boîtes aux lettres chemin de l'Essartage

M. Thorimbert a pu constater qu'au chemin de l'Essartage, une boîte aux lettres a été installée côté jardins familiaux, à côté d'une centrale électrique. Il estime, personnellement, que ce lieu est inadapté parce que ceux qui vont mettre du courrier dans cette boîte aux lettres habitent de l'autre côté de la rue. Certes, il ne va pas y avoir beaucoup de circulation, mais il estime toutefois que cet emplacement manque de bon sens. Il demande si la Commune est consultée quant aux endroits où sont installées les boîtes aux lettres et s'il est envisageable d'installer celle-ci de l'autre côté de la route, ce qui permettrait aux enfants d'apprendre à aller mettre du courrier papier dans la boîte aux lettres sans danger.

M. Rodriguez s'enquerra de ce qu'il en est, car il n'avait pas connaissance de cette boîte aux lettres. Ils peuvent toujours regarder avec la Poste, mais bien évidemment dans beaucoup de cas, cette dernière installe la boîte sans que la Commune ne soit consultée. Il reviendra avec une réponse complète lors de la prochaine séance.

7.3 Projet de la Maison de la durabilité

M. Reversy relaie une question d'un ancien membre du Conseil municipal qui souhaite savoir où en est le projet de la Maison de la durabilité.

M. Rodriguez répond que le projet avance et que la Maison de la durabilité est prévue dans le quartier du Rolliet, dans le cadre des 5 % pour l'animation de la vie de quartier. Bien évidemment, cela ne prend pas la vitesse souhaitée, mais au moins elle est programmée dans ces surfaces-là.

7.4 Panneau d'entrée dans Plan-les-Ouates

M. Haas informe que le panneau qui annonce l'entrée dans Plan-les-Ouates, depuis Perly, est dégradé depuis longtemps et demande s'il est possible de le changer ou de le nettoyer car les automobilistes ne savent pas qu'ils rentrent dans Plan-les-Ouates.

M. Rodriguez prend bonne note de cette demande.

Les Sciers - passerelle piétonne au-dessus de l'autoroute

Mme Ruegger informe avoir été approchée par de nouveaux habitants et habitantes des Sciers qui souhaitent savoir quand la passerelle piétonne, qui passe au-dessus de l'autoroute, sera construite.

M. Rodriguez explique que ce projet avance lentement. Il s'agit d'une passerelle piétonne. Il faut savoir que cette passerelle est sujette à des subventionnements fédéraux dans le cadre du plan d'agglomération. L'avant-projet est déjà pratiquement fait. Maintenant, ce sont les négociations avec l'Office fédéral des routes pour obtenir l'autorisation de chevaucher l'autoroute. Cette passerelle doit normalement être réalisée avant 2026 ou 2027 pour pouvoir obtenir les différents financements de la part des autorités supérieures.

7.6 Bus inter quartiers

Mme Ruegger informe que ces mêmes personnes aimeraient également savoir si la Commune a prévu un bus inter-quartier à Plan-les-Ouates. En effet, elles se sentent très excentrées et souhaiteraient avoir un lien direct avec le centre de Plan-les-Ouates.

M. Rodriguez répond que cela n'est pas prévu. Les bus ou les navettes inter-quartier sont des prestations spécifiquement communales. Cela veut donc dire que la Commune doit demander

aux TPG (Transports Publics Genevois) de réaliser ces navettes, lesquelles sont financées entièrement par la Commune. Des communes sur la rive gauche avaient réalisé une navette inter-quartier et lorsque celle-ci est devenue un peu bénéficiaire, le Canton s'en est approprié, ainsi que les TPG. Ceci dit, les consultations concernant le plan pour les transports collectifs 2024-2029 vont bientôt démarrer. C'est donc dans ce cadre-là que des discussions peuvent avoir lieu.

Sport'Ouvertes

M. Tinguely se réfère à la brochure qu'ils ont certainement tous reçue à leur domicile, concernant Sport'Ouvertes qui a eu lieu du 14 au 19 juin 2022. Il rappelle qu'il s'agit d'initiations et de démonstrations des sociétés sportives de Plan-les-Ouates. Il y avait également des publicités sur les abribus de la Commune. A ce propos, il se dit étonné de constater qu'il y a cinq photos sur lesquelles il y a 10 garçons et pas une seule fille. Il est souvent dit que le sport et les associations communales sont réservés aux garçons et pas aux filles. Cela en est un peu la preuve. Il s'étonne qu'en 2022, ils peuvent encore éditer une brochure sans y mettre une seule fille qui fait du sport.

Mme Monbaron lui répond que tout arrive. L'année prochaine il n'y aura peut-être que des filles et l'année suivante, ils verront.

Déchetterie chemin du Bois-Ecard

Mme De Mitri informe qu'il existe une déchetterie à la hauteur des n^{os} 2 et 4 du chemin du Bois-Ecard et aimerait comprendre cela, car il s'agit d'un trottoir et qu'il y a beaucoup de voitures qui s'y arrêtent pour déposer les poubelles. Elle demande pourquoi il y a un trottoir et pourquoi ce n'est pas plat parce que les voitures qui s'arrêtent doivent le faire en plein milieu de la route.

M. Rodriguez ne se souvient plus exactement des détails techniques. Il s'agit certainement d'une question concernant les bennes enterrées. Il prend bonne note de cette question à laquelle il apportera une réponse lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

7.9 Plainte contre inconnu de la part de La Mémoire de Plan-les-Ouates

M. Seydoux a appris que La Mémoire de Plan-les-Ouates envisageait de déposer plainte contre inconnu pour usurpation d'identité, sachant que des pétitions pour un chemin piétonnier aux Sciers avaient circulé pour récolte de signatures, avec leurs coordonnées, auxquelles il fallait renvoyer la pétition. Ces derniers ont fait opposition et se sont plaints puisqu'ils n'étaient pas du tout à l'initiative de cette pétition. Puis, il a appris que l'inconnu en question était leur magistrate, Mme Fabienne Monbaron, qui a effectivement déclaré avoir créé la pétition, qu'elle a souhaité faire circuler elle-même lors de l'inauguration du quartier des Sciers et sur laquelle elle avait mentionné, par erreur, les coordonnées de La Mémoire de Plan-les-Ouates. Il ne leur cache pas son étonnement et croit qu'il n'est pas le seul à s'étonner de cette situation et du fait qu'une magistrate lance des pétitions elle-même, usurpe une identité et récolte des signatures. Ce mélange de genre est gênant alors que les magistrats ont d'autres moyens et ce d'autant plus qu'il s'agissait de demander un certain nombre de choses à l'Etat. Il demande donc au Conseil administratif s'il était au courant de cette situation. Et si tel est le cas, s'il soutient cela. Cas contraire, s'il envisage des actions par rapport à cela et également, plus largement, si le groupe PLR était au courant de ces initiatives qui, pour sa part, le surprennent fortement.

Mme Monbaron explique qu'effectivement, elle a eu l'occasion de répondre par courrier à La Mémoire de Plan-les-Ouates, La copie du courrier de La Mémoire de Plan-les-Ouates a été adressée au Président du Conseil municipal, lequel n'a pas pu en parler au Bureau car elle est

arrivée après la séance du Bureau. Elle a donc répondu à ce courrier et les membres du Bureau recevront le courrier et sa réponse. Elle leur a répondu en expliquant, sur une page et demie, comment ceci s'est passé. Il s'agit simplement d'une erreur, totalement de sa part, dans le sens où elle a, effectivement, elle-même tapé ce texte. Pour fournir le contexte, elle explique que le premier texte qui avait été rédigé concernait la sonnerie de la cloche de la vieille école. En effet, à l'époque, certaines personnes souhaitaient faire en sorte que la cloche de la vieille école ne sonne plus la nuit et que la force de cette sonnerie soit diminuée. Or, la volonté était de ne pas diminuer la sonnerie de cette cloche, car la Mairie avait énormément de sollicitations de la population, très attachée à la cloche de la vieille école, surtout des personnes qui ont vécu avant que Plan-les-Ouates soit aussi grande. Ils avaient donc à l'époque pensé à une pétition, afin que la population puisse manifester son soutien à sa cloche et cette pétition avait été portée par le Groupe des archives. Sur le document de signature de cette pétition apparaissait, de ce fait, l'adresse de retour au Groupe des archives. Ce document se trouvait donc dans son ordinateur lorsque l'idée est venue de faire signer une pétition aux Sciers, pour le cheminement piétonnier qui passe le long du bois qui se trouve en bas de ce quartier. Il s'agit de l'ancien chemin des jardins familiaux qui était utilisé, il y a quelques années, comme parking et comme voie de circulation pour les voitures lorsqu'il y avait les jardins familiaux de Lancy et de Plan-les-Ouates. Il s'agit donc d'un chemin totalement fait, non bétonné, mais existant et qui est utilisé par les gens du quartier, puisque c'est le seul endroit qui est plat entre les deux chemins qui se trouvent aux extrémités du quartier. La volonté de la Commune était de pouvoir conserver ce chemin pour permettre à la population de passer aux abords de la forêt. Et l'idée était effectivement d'informer la population sur la volonté du Canton de supprimer ce chemin et d'y mettre des arbustes piquants aux deux extrémités pour que plus personne ne puisse passer à cet endroit. Elle a donc elle-même eu l'idée de faire cette pétition et de la faire signer, ce qu'elle a fait après ses discours de Maire lors de l'inauguration du quartier. Et elle l'a rédigée en prenant pour modèle la pétition de la cloche, puisqu'il y avait déjà un tableau sur lequel était indiqué le nom, le prénom, adresse et tout ce qui s'ensuit. Elle a modifié le texte en haut et dans la précipitation, puisqu'elle a fait ceci le matin même de l'inauguration, elle n'a pas prêté attention aux petits caractères qui se trouvaient en bas et qui était effectivement l'adresse de retour de la pétition de la cloche, avec le nom de l'association du Groupe des archives. Cela peut leur paraître ubuesque, c'est la réalité ; elle en s'en est absolument pas rendue compte. Elle ne croit pas que quelqu'un d'autre ait fait signer cette pétition sur place à part elle. Trois ou quatre personnes lui ont demandé si elles pouvaient la faire signer par leurs voisins, ce à quoi elle a répondu par l'affirmative en leur demandant de déposer ensuite cette pétition dans la boîte aux lettres de sa fille, qui habite au chemin Bois-Ecard, aux Sciers. Elle leur a donné l'adresse et trois pétitions sont arrivées en retour dans la boîte aux lettres de sa fille et une quatrième a été adressée, par la poste, au Groupe des archives, qui a ainsi eu connaissance de ceci à ce moment-là. Elle a elle-même appris la situation la veille de recevoir le courrier qui leur a été adressé par le Groupe des archives et ce, en caucus, par l'un des membres de son groupe, lequel a été informé par un membre du Groupe des archives qui lui a posé la question. Elle avoue que le Groupe des archives savait que c'était elle qui avait rédigé la pétition pour la cloche et que personne ne l'a appelée pour lui demander comment cela se faisait qu'une pétition, avec la même forme, existait. Elle aurait ainsi pu donner des réponses tout de suite. Elle assume donc tout à fait et c'est ce qu'elle a répondu au Groupe des archives en précisant qu'il pouvait, bien entendu, déposer plainte et qu'au lieu de la déposer contre inconnu, il fallait la déposer à son nom. Et elle s'est excusée auprès du Groupe des archives en leur disant qu'effectivement, ce n'était pas du tout volontaire. Qu'il n'y avait bien entendu, aucune volonté d'usurpation du nom de leur association, que ce n'était pas du tout mal intentionné et qu'elle comprenait tout à fait qu'ils soient fâchés et outrés de voir leur nom apparaître ainsi. Elle aurait été à leur place, elle aurait pris la chose exactement de la même manière. Elle s'en est donc excusée platement et pour répondre aux autres questions, elle explique que ses collègues PLR n'étaient pas au courant, à moins qu'elle en ait parlé en discussion, mais sauf erreur, ce n'est pas le cas et elle n'est pas

sûre d'en avoir parler à ses collègues du Conseil administratif parce qu'ils ne se disent pas forcément tout ce qu'ils font. Ils ont vu, sur le quartier, qu'elle faisait signer une pétition ce jour-là, mais ils ne sont pas venus la lire, ils ne sont pas venus la signer, ils ne sont pas venus regarder ce qu'il y avait dessus. Ils savaient qu'il s'agissait du chemin qui se trouve en bas du quartier. Maintenant, elle les laisse s'exprimer.

M. Magnin explique que la question ne concerne pas le Conseil administratif. Elle concerne une personne citoyenne qui agit pour sa Commune en proposant un texte et en le faisant signer. Après, si les personnes concernées, notamment La Mémoire de Plan-les-Ouates, souhaitent aller plus loin, puisque c'est leur nom qui, par erreur, a été usurpé, cela les regarde. Pour lui, sachant qu'ils n'en ont pas particulièrement discuté, il n'y a pas de raison d'aller plus loin. Mme Monbaron est libre de ses actes en dehors de son mandat de conseillère administrative. Par contre, la signature d'un référendum dans des lieux privés ou par des gens qui sont invités, par exemple, au niveau cantonal, lui poserait plus de problème. Mais dans ce cas d'espèce, personnellement, ne lui en pose pas. Mme Monbaron est une citoyenne comme une autre.

Sur le fond, **Mme Ruegger** trouve très bien qu'il y ait une pétition pour ce chemin. Par contre, elle note qu'il y a eu cet accident malheureux. Elle se demande dans quelles mesures une conseillère administrative peut elle-même aller récolter des signatures. Elle trouve cela quelque peu étonnant. Manifestement, cela ne semble pas poser un problème au Conseil administratif, mais elle aimerait tout de même clarifier les choses parce qu'en allant récolter des signatures, les gens reconnaissent Mme Monbaron en tant que conseillère administrative ou en tant que Maire, puisque cette dernière était Maire à ce moment-là. Ce n'est pas neutre comme message. Et personnellement, elle trouve discutable le mélange des fonctions.

Pour avoir suivi et avoir lu les mails et les différents échanges épistolaires, **M. Torri** aimerait, quant à lui, souligner la droiture de Mme Fabienne Monbaron dans cette affaire. Cette dernière prend tout à sa charge ; elle a fait une erreur et elle le reconnaît. Il s'excuse auprès de ces messieurs-dames qui lui cherchent des poux, mais pour sa part, il ne voit pas de problème. Chacun d'entre eux, en tant que simple citoyenne ou citoyen, a le droit, à un certain moment, de faire signer des pétitions. Et il tient, sachant que c'est la première fois qu'il surprend Mme Monbaron en flagrant délit de faire signer des pétitions, à souligner, malgré son poste de magistrat, son âme de militante. Une âme de militante qui va encore chercher des signatures, comme certains d'entre eux l'ont fait. Il trouve cela louable. Il demande ensuite si le Groupe des archives a déjà répondu à sa lettre.

Mme Monbaron lui répond que tout cela est très récent puisqu'ils ont écrit mercredi, qu'elle a vu la lettre jeudi et y a répondu jeudi. Le Groupe des archives a dû recevoir sa réponse vendredi et ils sont mardi. Ils doivent certainement se concerter pour savoir quelle suite ils veulent donner à cela.

M. Seydoux estime que dans certaines situations, Mme Monbaron n'est pas une citoyenne comme les autres. Une récolte de signatures se fait lorsque la partie politique n'a pas pu être mise en œuvre, afin que le citoyen qui ne se sent pas en accord avec les choix politiques puisse s'exprimer. Là il s'agit de quelque chose qui est en lien avec une décision du Canton et il aurait suffi à Mme Monbaron de convaincre un de ses deux collègues pour écrire au Canton, au nom du Conseil administratif. Ce n'est pas compliqué. Au pire, le groupe PLR ou ici, le Conseil municipal, doit convaincre douze autres personnes pour pouvoir déposer une résolution qui potentiellement engage le Conseil administratif à faire des demandes. Or, dans ce cadre-là, Mme Monbaron rédige une pétition et la fait signer. Il y a là un souci, en termes de posture. Et au-delà de cela, il entend qu'elle a le droit, en tant que citoyenne, de le faire. Mais la réponse est à l'entête du Conseil administratif et non pas à son entête personnel. C'est-à-dire

qu'elle peut avoir estimé qu'elle a effectué son travail de citoyenne, elle a bien d'autres pouvoirs que de récolter des signatures. D'où sa question qui engage le Conseil administratif, puisqu'il s'agit de son papier entête. Elle engage donc le Conseil administratif, ce qui veut donc dire que ses collègues étaient en accord. D'où sa question qui n'allait pas plus loin que la position du Conseil administratif. Il souhaiterait, en tout cas, qu'il y ait une discussion du Conseil administratif pour d'autres fois. Car lorsqu'ils vont récolter des signatures, ils ne sont pas un ou une simple citoyenne par rapport à la population.

Mme Monbaron explique que le courrier du Groupe des archives a été adressé une fois à elle, une fois à M. Magnin, une fois à M. Rodriguez et une fois au Président du Conseil municipal. Et quand elle voit qu'il est adressé au Président du Conseil municipal, elle se dit qu'ils lui écrivent, à elle, en tant que conseillère administrative. Cas contraire, ils auraient cité les noms de tout le monde. C'est donc pour cela qu'elle a répondu en tant que conseillère administrative. Elle estime que s'ils lui avaient écrit à titre privé, ils lui auraient écrit à son adresse personnelle et ils n'auraient pas déposé son courrier dans la boîte aux lettres de la Mairie. Habituellement, les gens qui lui écrivent à titre personnel lui écrivent chez elle. D'autre part, elle revient sur les propos de M. Seydoux quant au fait qu'il suffit d'écrire au Canton et explique que la Commune a eu plusieurs échanges épistolaires avec le Canton et que celui-ci a rendu une décision négative. Elle a donc fait recours contre cette décision. Ils n'en sont donc plus au stade où il s'agit de faire une résolution du Conseil municipal ou une lettre du Conseil administratif pour changer les choses. Ils en sont vraiment à un stade où ils ont besoin de l'aide de la population du quartier qui doit dire si elle veut ou non pouvoir passer sur ce chemin. De plus, elle ne voit pas qu'il existe quelque part dans une loi, une disposition qui interdise à un magistrat communal de faire signer une pétition. Alors oui, peut-être qu'elle aurait dû mettre l'entête de Plan-les-Ouates. Mais l'on est toujours plus intelligent après qu'avant. Effectivement, elle s'est totalement trompée et n'a pas suffisamment relu son document puisqu'elle n'a pas supprimé les petits caractères en bas de ce document. Elle s'en est excusée et assume totalement. Il est clair qu'ils n'en ont pas du tout discuté au sein du Conseil administratif. L'objectif était vraiment d'obtenir l'appui de la population sur ce point. Personnellement, elle ne vit pas dans ce quartier. A quelque part, qu'il y ait un chemin ou qu'il n'y ait pas de chemin, cela ne va pas changer sa vie. Mais elle estime que pour les gens qui habitent aux Sciers, il est intéressant et il est important qu'ils puissent continuer à bénéficier de cet espace qui arrive sur le bassin de rétention où il y a un sentier didactique, et où ils ont mis des panneaux pour informer la population de ce qu'il se passe au niveau de la nature et au niveau de tout ce qu'il se passe là-bas.

M. Magnin fait remarquer que M. Seydoux vient d'amener un élément supplémentaire. Au départ, il était question de la pétition et de la façon dont elle a été rédigée et maintenant, il est question de la réponse au courrier reçu. Effectivement, les trois conseillers administratifs, ainsi que le Président du Conseil municipal, ont chacun reçu un courrier à titre personnel. S'il avait dû y répondre, sachant que La Mémoire de Plan-les-Ouates est dans son dicastère, il aurait répondu avec l'entête du Conseil administratif, pour dire qu'il ne savait pas de qui il s'agissait et qu'ils allaient chercher. Or, il se trouve que Mme Monbaron savait qui était cette personne et qu'elle a répondu comme elle a été sollicitée, à savoir en tant que conseillère administrative, pour dire qu'elle sait de qui il s'agit et qu'elle connaît même très bien cette personne, puisqu'il s'agit d'elle-même. A partir de là, le Conseil administratif ne s'est pas déterminé sur la réponse. Et il félicite Mme Monbaron d'avoir réagi immédiatement en faisant amende honorable et d'avoir pu tout de suite calmer le jeu. Effectivement, elle est sollicitée en sa qualité de conseillère administrative par La Mémoire de Plan-les-Ouates qui se plaint qu'une personne usurpe son nom. Elle leur répond, reconnaît son erreur et les prie de l'en excuser. Pour sa part, puisqu'ils n'en ont pas discuté au niveau du Conseil administratif, s'il est vrai que la situation est quelque peu malheureuse, l'affaire est close du moment que La Mémoire de Plan-les-Ouates accepte les excuses.

Mme De Mitri estime qu'il leur est arrivé à tous, un jour ou l'autre, de prendre un document, de le modifier et d'oublier un élément. Elle leur demande donc d'être un peu indulgent.

M. Tinguely abonde dans ce sens. Il estime qu'il s'agit d'un soufflé qui retombe totalement, car en tant que citoyenne, n'importe qui a le droit de faire des pétitions. Il s'agit d'un droit suisse, d'un droit de base et aucune personne en Suisse ne peut être privé du droit de faire une pétition, quelque soit le poste qu'il occupe. Qu'il soit dirigeant d'une grande multinationale ou pas. De ce fait, il n'y a donc rien à dire et les personnes qui font du militantisme (et là il rejoint les propos de M. Torri) essaient de sensibiliser la population à un souci, à un problème et peut aussi prendre conseils auprès d'elle. Il s'agit également d'un prétexte pour recueillir leurs avis. Cela peut permettre de forger, pour plus tard, une position plus ferme vis-à-vis de certaines instances. Pour sa part, il estime que Mme Monbaron n'a rien fait de très mal ou de très faux et Mme Logean, juriste, a rapidement recherché sur internet et lui a confié qu'il n'existe, en Suisse, aucune infraction à l'usurpation d'identité. Cette notion n'existe pas du tout en Suisse. Tant qu'il n'y a pas de calomnie, tant qu'il n'y a pas de vol de données ou quand il n'y a pas d'intention de nuire, il n'existe aucune infraction à ce niveau-là.

M. Rodriguez estime qu'il faut, ici, saluer l'attitude de Mme Monbaron qui, immédiatement lorsqu'ils ont reçu le courrier, chacun personnellement et sans en discuter, a assumé sa responsabilité quant à l'erreur de plume qu'elle avait commise. D'autre part, parmi ceux qui ont pu voir Mme Monbaron récolter des signatures ce jour-là, à savoir le 7 mai 2022, personne n'est allé vers elle pour lui dire qu'en tant que conseillère administrative, elle ne devait pas faire un travail de militante ou autre. Il estime donc que s'il n'y avait pas eu cette erreur de plume, en bas de ce document, ils n'auraient pas pris 14 minutes à discuter, ici, de tout ceci et cette pétition aurait été signée, aurait été envoyée là où elle devait être envoyée et ils n'en auraient pas parlé.

Mme Baillon estime qu'il est courageux d'accepter ses erreurs. Elle félicite Mme Monbaron qui a commis une erreur et qui le reconnaît, car personne n'est parfait.

7.10 Station mobile

M. Gillet souhaite savoir s'ils ont déjà des résultats de leur nouvelle station de mesure de la qualité de l'air qui se trouve juste devant la Mairie depuis maintenant quelques semaines.

M. Rodriguez lui répond qu'effectivement, il y a des résultats. Ceux-ci sont diffusés sur le site de la Commune, via un lien. Il ne pensait pas les présenter ce jour, mais plutôt au mois de septembre 2022 et laisser passer l'été pour leur montrer l'ensemble des résultats. Il est vrai que depuis une dizaine de jours, avec la chaleur, il y a une forte augmentation, que ce soit de NO₂ (Dioxyde d'azote) ou d'autres éléments en suspens. Les Services sont en train de faire le nécessaire, afin qu'il y ait vraiment un état des lieux au bout de quelques mois d'utilisation. Ceci dit, ils peuvent effectivement déjà trouver des résultats sur le site.

7.11 Arbres morts sur l'avenue du Millénaire

Mme Baillon revient sur les trois arbres morts dont parlait M. Rodriguez en début de séance et souhaite savoir si la Commune a prévu des mesures afin d'éviter cette situation, car ce n'est pas la première fois que des arbres meurent et doivent être arrachés. Il s'agit d'éviter ce type de catastrophe car elle juge que cela est une catastrophe.

M. Rodriguez en convient et ne peut que la suivre sur le fait qu'il s'agit d'une catastrophe. Par rapport à ces arbres qui se trouvent, tant sur l'avenue du Millénaire que sur le chemin du Clos, il s'agit de problèmes constructifs de l'époque. En effet, les fosses qui doivent accueillir la motte et permettre aux racines de se faire sont trop petites et les arbres meurent par manque de place pour leurs racines qui ne peuvent s'étendre comme elles le devraient. Il rappelle qu'il

avait déjà informé le Conseil municipal, il y a plusieurs semaines, du fait qu'ils étudiaient comment palier à ce problème. Car il y a plusieurs solutions ; Soit ils enlèvent tous les arbres, les replantent ailleurs, refont toutes les fosses et les y replantent. Fosses qui ne mesureraient plus 9m³, mais 12m³ comme cela devrait être le cas. Ce sont des travaux très lourds. Soit ils revoient ce qu'ils peuvent planter comme nouvelles essences qui peuvent vivre un peu plus longtemps et surtout avec les périodes de sécheresse et la hausse des températures qu'ils vivent depuis cet hiver. Il y a donc tout un travail du Service qui est en train de traiter cette problématique car effectivement, aujourd'hui, les arbres souffrent. Ils l'ont vu en Ville de Genève où une sécheresse a provoqué la chute d'arbres centenaires. La Commune est donc en train d'y remédier.

7.12 Salaire minimum

M. Haas revient sur la communication de M. Magnin concernant le salaire minimum et l'autorité compétente qui est entrée en matière sur les personnes en insertion et demande si cela concerne les personnes en crèches.

M. Magnin explique qu'ils ont été auditionnés uniquement pour les activités d'insertion en dehors de ce qui concerne les aides en crèches. Pour les aides en crèches, une formule duale est en train de se mettre en place, qui semble aller de l'avant, ce que, personnellement, il préconise. De cette manière, il n'y a pas de rupture de formation. Mais pour l'instant, il n'y a rien de concret sur la table.

7.13 Fibre optique

M. Seydoux rappelle qu'une bonne partie des habitations sur Plan-les-Ouates sont connectées à la fibre optique, tandis que la zone industrielle ne l'est pas. Il demande quand il est prévu de le faire et cas échéant, s'il est possible d'accélérer le processus parce que cela devient un vrai besoin. Il souhaite obtenir une réponse pour le prochain Conseil municipal.

M. Rodriguez peut déjà leur apporter une toute première réponse, mais pas par rapport à une date à laquelle cela sera installé. Il explique que ces deux dernières semaines, il a rencontré les Services Industriels de Genève, ainsi que Swisscom, lesquels travaillent en collaboration, afin de voir ce qu'il en est. Il doit encore les rencontrer à la fin de ce mois ou au début du mois prochain pour avancer et faire en sorte d'accélérer les choses. Néanmoins, il ne faut pas oublier que dans la zone industrielle, des réseaux privés ont également été installés. Il leur faut donc simplement identifier tous les réseaux et voir comment tout cela fonctionne.

7.14 Climatisation de la salle

Vu le climat légèrement tropical qu'ils subissent ce soir, **M. Rochetin** demande s'il s'agit simplement du fait qu'ils aient oublié d'appuyer sur un bouton ou d'un défaut du bâtiment. Etant quelque peu en sous-sol ils devraient généralement avoir un peu plus frais que dehors. Pourtant, il se réjouit de sortir.

M. Rodriguez répond qu'il faudra voir ce qu'il en est et faire le nécessaire pour régulariser la température.

7.15 Retour sur la fibre optique Motion

Mme Saas revient sur la question de la fibre optique et rappelle que son groupe avait tout de même déposé une motion par rapport à cela. Elle demande si les contacts pris avec les SIG et Swisscom dont parlait M. Rodriguez vont faire avancer cette motion et répondre aux attentes dans le cadre de celle-ci.

M. Rodriguez lui répond que la motion ayant été acceptée, elle a été renvoyée au Conseil

administratif et que si l'un des conseillers administratifs voit les SIG et Swisscom, c'est justement pour essayer de répondre à la motion.

DIVERS

8.1 Immeubles F et H2 périmètre du Rolliet

M. Rochetin dit avoir été surpris, dans le cadre de la séance conjointe qu'ils ont fait avec les architectes pour les immeubles F et H2 dans le périmètre du Rolliet. En effet, il est dommage qu'ils n'aient pas vu la maquette avant l'exposé et la discussion avec les architectes, car ils étaient quelques-uns autour de cette maquette à se demander comment meubler les appartements qui leur étaient présentés. Ils peuvent nourrir quelques inquiétudes parce que, certes, ils ont l'air d'être assez lumineux, sachant qu'ils sont traversants, la disposition des pièces est tout de même assez particulière. Il ignore jusqu'où ils sont allés, dans le cadre du concours, mais il tenait à exprimer son inquiétude à ce sujet et à ce qu'elle soit protocolée.

8^èe édition des Médiévales 27 et 28.08.2022

M. Reversy leur rappelle que les 27 et 28 août 2022 aura lieu, sur la Butte, la deuxième édition des Médiévales. Il les invite à venir nombreux, en famille et avec leurs amis. L'événement est gratuit pour les moins de 16 ans et CHF 5.- au-delà. L'événement est plus petit qu'à Andilly, mais un peu plus sérieux du point de vue historique.

8.3 Tournoi des élus

M. Magnin annonce que le tournoi des élus aura lieu le dimanche qui suivra cette séance, à savoir le dimanche 26 juin 2022. Il remercie les six personnes qui s'y sont déjà inscrites, à savoir M. Ducrest, M. Gillet, M. Seydoux, M. Solari, M. Rodriguez et lui-même. Cela constitue juste une équipe ; il espère donc qu'il n'y aura pas de blessé d'ici là. Ils contacteront également quelques anciens conseillers municipaux, qui ont le droit de participer à ce tournoi. Il leur donne rendez-vous à 09H00, à Perly. Le 1^{er} match du tournoi aura lieu à 09H30.

8.4 Visite à Berne des 8P

M. Magnin remercie les conseillers municipaux qui ont participé, ce jour, à la visite des 8P à Berne, dont le départ a eu lieu à 06H15. Il a assisté à ce départ et y a vu Mme Saas, ainsi que MM. Reversy, Di Giorgio, Rochetin et Tinguely. N'ayant pas encore eu l'occasion d'en discuter avec eux, il espère que cette sortie s'est bien passée. Il s'agit de la première sortie depuis la fermeture des visites du Palais fédéral au début de la pandémie.

M. Rochetin en profite pour faire projeter à l'écran une petite vidéo festive qu'il a tournée durant cette journée.

M. Magnin informe que 130 élèves ont participé à cette sortie, dont 80 élèves de Champ-Joly et 50 élèves du Pré-du-Camp.

8.5 Croisière pour les 30 ans des Blés d'Or

M. Magnin annonce qu'il a participé, ce jour, à une croisière pour les 30 ans des Blés d'Or, à laquelle 134 personnes étaient inscrites. Ils ont rencontré quelques soucis parce que le bateau qu'ils devaient prendre n'a pas pu sortir. Ce qui leur a été annoncé la veille. Les participants ont alors été transférés sur une autre croisière, laquelle durait plus longtemps. Celle-ci s'est extrêmement bien passée et ils ont ainsi pu fêter les 30 ans, plus 2, puisqu'en raison du Covid ils n'ont pu les fêter pendant deux ans.

Remerciements pour la sortie à Berne des 8P

Mme Saas souhaite remercier le Conseil administratif et notamment M. Magnin et le Service de l'enfance, pour la sortie de ce jour, à Berne. La classe qu'elle a accompagnée, qui est la

classe de sa fille, a eu beaucoup de plaisir à visiter le Palais fédéral et la Ville. Elle fait néanmoins part d'un petit manquement qui, selon elle, relève plus de l'organisation du DIP ; à savoir qu'ils n'avaient pas de plaquette avec les éléments à visiter. Ils se sont retrouvés devant l'horloge de Berne, sans explications, ce qui est un peu dommage. Sinon, ce sont toujours de belles journées pour l'organisation desquelles elle remercie la Commune.

Départ de Mme Stanning, procès-verbaliste

A l'occasion du départ de la procès-verbaliste, Mme Stanning, **M. Rodriguez** fait le discours suivant :

' Souvent, dans certains pays d'Amérique du Sud, 15 ans est un âge où l'on passe à autre chose et où l'on va voir ailleurs. Aujourd'hui est un grand jour, c'est une page qui se tourne. En effet, voilà 15 ans que Marlène, notre procès-verbaliste, est là. Elle a débuté son activité en 2007 et je vous informe qu'à la fin du mois d'août 2022, elle ne sera plus ici pour rédiger nos procès-verbaux comme elle l'a fait pendant toutes ces années où elle a toujours su synthétiser et reporter les discussions de votre hémicycle, que ce soit également sur des sujets un petit peu délicats, comme le 1^{er} budget déficitaire de 2018, la Distillerie ou le Groupe intercommunal du Sapay. Tant de sujets qu'il fallait savoir retranscrire. Tous ces débats qui ont certainement fait suer Marlène. Sans oublier les fameux : euh oui, mais ben voilà ... qu'il faut savoir traduire, on va dire, en français. Autant de phrases qu'elle a su traduire en enlevant ces onomatopées. C'est peut-être parce qu'elle suivait le Conseil municipal ici que l'idée lui est venue de s'adonner à l'une de ses passions qui est le théâtre et de justement essayer d'offrir des passions et transmettre des émotions à l'ensemble des spectateurs qui vont la voir.

Au nom du Conseil administratif, Marlène, merci beaucoup pour tous ces pv émis. Aujourd'hui, ici, vous avez voté un crédit budgétaire pour un archiviste. Donc, tous les pv que Marlène a pu rédiger durant 15 ans, à savoir si on compte à peu près 45 pages par pv, sur 15 ans cela fait à peu près 450 pages par an, ce qui revient à environ 6'750 pendant ces 15 ans, seront appelés à être dans les archives de la Commune et pour tout ceci, merci beaucoup, au nom du Conseil administratif, Marlène, pour toutes ces années passées.'

A son tour, **le Président** remercie la procès-verbaliste, au nom du Conseil municipal, pour tout le travail accompli pendant ces 15 ans. Il lui souhaite une bonne continuation et espère qu'elle reviendra les voir de temps en temps.

8.8 Remerciements pour le voyage du Conseil municipal

Bien qu'il n'y fût pas, **le Président**, remercie M. Rochetin pour l'organisation du voyage du Conseil municipal. D'après les échos qu'il en a eu et ce qu'il a vu sur Facebook, cette sortie semble s'être très bien passé. Tous les conseillers municipaux et les conseillers administratifs ont adoré ce voyage.

8.9 Remerciements de M. Torri

Le Président remercie M. Torri de les avoir nourris ce soir.

M. Torri voulait, par ce geste, remercier leur ex-Président pour le voyage inoubliable durant lequel ils ont visité et dégusté. S'ils ont sur leur table, ce soir, des pommes et du chocolat, c'est parce que dans le Jura, à 16H00, ils mangent du 'choc avec une pomme'. Il s'agit d'un petit clin d'œil. D'autre part, il réitère ses regrets de n'avoir pas pu faire de voyage et les gâter un peu plus lors de sa propre présidence, en raison de la pandémie.

8.10 Encouragements à M. Magnin, candidat au Conseil d'Etat

M. Rochetin tient à féliciter M. Magnin d'avoir été plébiscité par son parti et à lui souhaiter bon courage pour sa campagne en tant que candidat au Conseil d'Etat.

Clôture de la séance

Le Président clôt la séance à 21H50 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 8 du présent procès-verbal.

La Secrétaire
Nathalie RUEGGER

Le Président
Sylvain DUPRAZ

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Environnement et infrastructures du 30 mai**
- b) Sociale et enfance du 2 juin**
- c) Commissions conjointes du 9 juin**
- d) Conjointe Aménagement et nouveaux quartiers et Finances du 13 juin**
- e) Finances du 16 juin**

Annexe 1)

D 72-2022 R : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à l'ouverture d'un poste d'archiviste.

Annexe 2)

D 71-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 3'300'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle N° 16'185 sise au 45 chemin des Cherpines, périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines à Plan-les-Ouates – Vente à terme.

Annexe 3)

D 73-2022 P : Constitution d'un droit de superficie aux coopératives Equilibre et Harmonie sur la future parcelle N° 7486 du périmètre de l'îlot G du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.

Annexe 4)

D 75-2022 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 900'000.- pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 5)

M 22-2022 R : Pour une aide aux aînés dans leurs tâches administratives.

Annexe 6)

M 25-2022 R : Pour le versement d'une allocation en 2022 de CHF 200.- par habitant.

Annexe 7)

M 26-2022 R : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux familles de défunts qui habitaient Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer.

Annexe 8)

Questions du public